



Explication sur la "cession de droit au bail"

Par **sunfrancky_old**, le **31/08/2007** à **16:17**

Bonjour, bien voilà le titre parle de lui même, je souhaiterais que l'on m'explique en quoi est-ce qu'elle consiste car je ne parviens pas à trouver d'explication claire.
Merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **31/08/2007** à **16:37**

Bonjour.
On parle de cession de droit au bail lorsque le locataire d'un bail commercial cède son contrat de bail à un nouveau locataire.
Ce dernier lui versant une somme d'argent en échange de cette cession.

Par **sunfrancky_old**, le **31/08/2007** à **16:49**

Très bien merci, je pense que cette réponse pourra confirmer ce que je pensais, il suffisait donc bien de prendre la phrase mot à mot pour trouver la réponse.
Merci encore, bonne soirée